

ACTION URGENTE

UN DÉTENU PALESTINIEN REPREND SA GRÈVE DE LA FAIM

Samer al Barq, actuellement en détention administrative, n'a pas été autorisé à recevoir la visite de sa famille le 12 mars dernier. L'administration pénitentiaire semble ainsi vouloir le punir car cet homme a repris sa grève de la faim le 27 février pour protester contre le renouvellement de l'ordre de détention le concernant, malgré les promesses des autorités israéliennes. Il est actuellement incarcéré à la prison de Hadarim, en Israël, où il aurait été placé à l'isolement.

Le frère de **Samer al Barq** a expliqué à Amnesty International que le 12 mars 2013, sa sœur et lui se sont vu empêcher par des employés de la prison de rendre visite à leur frère « parce qu'il [refusait] de manger ». Un proche d'un des codétenus de Samer al Barq leur a plus tard confié que ce dernier avait été placé à l'isolement.

L'ordre de détention administrative concernant Samer al Barq a été renouvelé pour trois mois le 24 février dernier, puis confirmé le 27 février à l'issue d'une révision judiciaire. Les autorités israéliennes avaient pourtant promis à l'avocat de cet homme, qui travaille pour la Société des prisonniers palestiniens – une ONG palestinienne fournissant une assistance juridique, entre autres, aux prisonniers palestiniens, quelles que soient leurs opinions politiques – que celui-ci serait conduit en Égypte afin de pouvoir rentrer au Pakistan, où vit sa femme, originaire de ce pays. L'avocat de Samer al Barq a néanmoins appris que l'Agence israélienne de sécurité (AIS, le service de renseignement israélien) s'opposait à cette décision, alors qu'elle avait assuré qu'elle faciliterait le transfert de son client si un pays étranger acceptait de l'accueillir sur son territoire. La Société des prisonniers palestiniens a informé Amnesty International que Samer al Barq avait été interrogé à la prison de Hadarim par le Bureau fédéral d'investigation des États-Unis le 21 février dernier.

La famille de cet homme n'a pu lui rendre visite qu'à trois reprises depuis qu'il a été placé en détention par les autorités israéliennes en juillet 2010. Celui-ci a mené trois grèves de la faim en 2012, pendant lesquelles il s'est fréquemment vu refuser tout accès à des médecins indépendants et aux soins spécialisés dont il avait besoin. Il a également été victime de mauvais traitements aux mains d'agents des Services pénitentiaires israéliens, surtout pendant sa deuxième grève, du 22 mai au 23 septembre 2012.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en hébreu ou dans votre propre langue :

- demandez que Samer al Barq et tous les autres individus en grève de la faim alors qu'ils sont détenus par les autorités israéliennes puissent régulièrement recevoir des soins médicaux adaptés, y compris dans des hôpitaux civils disposant d'infrastructures spécialisées, consulter les médecins indépendants de leur choix et voir leurs familles, et qu'ils soient protégés de la torture ou de tout autre mauvais traitement ;
- exhortez les autorités israéliennes à libérer sans délai Samer al Barq ainsi que les autres Palestiniens en détention administrative, à moins qu'ils ne soient rapidement inculpés d'une infraction pénale reconnue par le droit international et jugés dans le strict respect des normes internationales d'équité des procès.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 MAI 2013 À :

Commissaire des Services pénitentiaires
israéliens

Lieutenant-General Aharon Franco
Israel Prison Service, PO Box 81
Rameh 72100, Israël

Fax : +972 8 919 3800

Formule d'appel : *Dear Lieutenant-
General, / Monsieur,*

Juge militaire et général de brigade

Brigadier General Danny Efroni
6 David Elazar Street
Hakiry, Tel Aviv, Israël

Fax : +972 3 569 4526

Courriel : avimn@idf.gov.il

Formule d'appel : *Dear Judge Advocate
General, / Monsieur,*

Copies à :

Secrétaire d'État des États-Unis

John F. Kerry
U.S. Department of State
2201 C Street, N.W.

Washington DC 20520, États-Unis

Fax : +1 202 647 2283

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la douzième mise à jour de l'AU 119/12. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE15/060/2012/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN DÉTENU PALESTINIEN REPREND SA GRÈVE DE LA FAIM

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Samer al Barq, 38 ans, est maintenu en détention administrative par les autorités israéliennes sans inculpation ni jugement depuis le 11 juillet 2010, date à laquelle les autorités jordaniennes, qui l'avaient de nouveau arrêté après l'avoir détenu sans inculpation ni jugement pendant plus de quatre ans, l'ont remis à l'armée israélienne. Il a été interpellé pour la première fois le 15 juillet 2003 au Pakistan, où il faisait ses études. Il a ensuite été remis aux autorités américaines, qui l'ont détenu pendant trois mois dans une prison secrète située hors du Pakistan avant de le transférer en Jordanie le 26 octobre 2003. Cet homme a affirmé avoir été torturé et maltraité lorsqu'il était aux mains des autorités américaines et jordaniennes.

En 2012, Samer al Barq a mené trois grèves de la faim afin de protester contre son maintien en détention sans inculpation ni jugement. Il a cessé la première au bout de 30 jours, le 14 mai 2012, mais il l'a reprise le 22 mai, après le renouvellement pour trois mois de l'ordre de détention dont il faisait l'objet. Cet ordre a de nouveau été reconduit le 22 août 2012. Pendant sa deuxième grève, Samer al Barq était parfois attaché à son lit d'hôpital, et il a expliqué à des avocats qu'il avait été frappé et insulté par des gardiens de prison. Il a recommencé à s'alimenter le 23 septembre lorsqu'on lui a promis qu'il serait transféré en Égypte, mais il a repris la grève le 14 octobre, les autorités israéliennes n'ayant pas tenu leur engagement. Cet homme a interrompu sa troisième grève de la faim le 24 octobre, lorsque des avocats de la Société des prisonniers palestiniens lui ont assuré qu'il serait transféré prochainement au Pakistan en passant par l'Égypte. En octobre 2012, Qaddoura Fares, directeur de la Société, a expliqué à Amnesty International que l'Autorité palestinienne avait reçu une lettre du ministère pakistanais des Affaires étrangères déclarant qu'il souhaitait accueillir Samer al Barq, qui a fait ses études au Pakistan et épousé une Pakistanaise. Il a ajouté que la procédure de transfert vers l'Égypte, première étape avant le départ pour le Pakistan, débiterait le 30 octobre, après la fête musulmane de l'Aïd el Kebir. Toutefois, Samer al Barq a été maintenu en détention à la prison de Hadarim, où il se trouve encore. L'ordre de détention le concernant a été encore une fois renouvelé le 21 novembre 2012, puis le 24 février dernier.

D'après les informations recueillies auprès des avocats qui ont participé aux négociations relatives à la libération et au transfert de cet homme en septembre 2012, Amnesty International croit comprendre que celui-ci a librement consenti à ces négociations, mais elle n'a pas réussi à avoir la confirmation de l'intéressé. Les proches de Samer al Barq ont été autorisés à lui rendre visite en octobre 2012, alors que cela leur avait été interdit pendant un an. Ils ont par la suite expliqué qu'il était arrivé dans un fauteuil roulant et qu'il ne pouvait pas se tenir debout, qu'il semblait très faible et déprimé, et qu'il souffrait de saignements internes et de fortes douleurs à l'estomac. Cet homme se plaignait aussi de violentes douleurs à la jambe droite, apparemment dues à un outil chirurgical oublié lors d'une opération.

La détention administrative est une détention sans inculpation ni jugement prononcée pour des périodes renouvelables et basée sur des éléments de preuve qui ne sont communiqués ni aux détenus ni à leurs avocats. À la suite d'un accord conclu avec les autorités israéliennes sous médiation égyptienne, le 14 mai 2012, quelque 2 000 prisonniers palestiniens ont cessé leur grève de la faim collective, entamée pour protester contre les mauvaises conditions carcérales, y compris les placements à l'isolement, le fait de ne pas pouvoir voir leurs familles et les détentions sans inculpation. Au 31 janvier 2013, 159 individus étaient en détention administrative, soit environ 160 de moins qu'en mars dernier. Plusieurs personnes dans la même situation mènent une grève de la faim. Certains détenus administratifs ont été relâchés après avoir accepté de quitter les territoires palestiniens occupés et de s'exiler. La Quatrième Convention de Genève interdit pourtant à toute puissance occupante de transférer de force ou de déporter des personnes hors d'un territoire occupé. Pour en savoir plus, consultez le *document Israël et territoires palestiniens occupés. En mal de justice. Des Palestiniens détenus sans jugement par Israël*, 6 juin 2012, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE15/026/2012/fr>.

Nom : Samer al Barq
Genre : homme

Action complémentaire sur l'AU 119/12, MDE 15/007/2013, 22 mars 2013

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

